

**NATIONAL Requin 2018
Grade 4
Du 02 au 05 Août 2018**

INSTRUCTIONS DE COURSE

Préambule :

L'épreuve est ouverte exclusivement aux bateaux en règle avec leur association de classe, et en conformité avec les prescriptions d'équipement de sécurité de la division 240 applicables au 01/05/2016 :

« Semi-hauturier » (de 6 à 60 milles) pour les navires évoluant sur les parcours côtiers.

« Côtier » pour les navires évoluant sur les parcours construits devant la plage des Dames.

Les bateaux admis doivent confirmer leur inscription au plus tard le 1 Août à 17H30 auprès de l'autorité organisatrice.

Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription leur licence F.F. Voile valide, portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical d'aptitude à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an. Pour les mineurs, une autorisation parentale est requise.

Les concurrents étrangers (skippers ou équipiers), non licenciés en France, devront justifier de leur appartenance à une autorité nationale membre de World Sailing et d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 2 millions d'Euros. A défaut, ils devront prendre une licence fédérale FF Voile. Ils devront également présenter un certificat médical d'aptitude à la pratique de la voile en compétition, accompagnée d'une autorisation parentale s'ils sont mineurs.

Tous les concurrents (skippers) devront joindre à leur inscription une copie du certificat d'assurance de leur voilier, précisant que les dégâts causés aux tiers sont aussi couverts " en compétition ".

En s'inscrivant à cette épreuve, chaque concurrent reconnaît que sa décision de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. Il accepte en outre de se soumettre aux règles citées à l'article 1.1 ci-dessous et de renoncer à tout autre recours que celui prévu par ces règles.

La mention (DP) dans une IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette IC peut être inférieure à la disqualification, si le jury le décide.

1 REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile 2017/2020
- 1.2 Les règlements fédéraux.
- 1.3 Les règles de course modifiées par les présentes instructions de course sont :
Signaux de course, 28.1, 32, 35, 60.1 (a), 63.1, 64.1, 66, A4. A4.2 ;
- 1.4 Règles de protection de l'environnement : un bateau ne doit jeter aucun débris dans l'eau, ceux-ci devront être déposés à terre dès le retour (DP) (RCV55).
- 1.5 L'épreuve est classée en catégorie A (article 20 du règlement World Sailing)
Les équipages s'engagent à frapper le pavillon de Classe sur le pataras.
- 1.6 Le port du gilet individuel de flottabilité sera obligatoire sur décision du Président du Comité de Course (envoi du pavillon « Y ») ou s'ils ne disposent pas de balcons et filières (DP).

2 AVIS AUX CONCURRENTS

- 2.1 Les avis aux concurrents sont affichés au panneau officiel situé devant le P.C. Course Plage des Dames
- 2.2 Les avis et les IC seront également mis en ligne à l'adresse suivante : <http://www.cvboischaize.com>

3 MODIFICATION AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 1 heure 30, avant le signal d'avertissement du jour où elle entrera en vigueur, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

4 SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé face au P.C. Course à la Plage des Dames.
- 4.2 Quand la flamme Aperçu est envoyée à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 45 minutes après l'amenée de l'Aperçu. Ceci modifie " Signaux de course".

5 PROGRAMME DES COURSES

- 5.1. Les courses sont programmées comme suit :

Jeudi 2 août 2018 :

N.B. : PC COURSE Plage des Dames fermé

10h30 – 11h30 Service de rade

11h30 – Briefing VHF72 à la bouée d'eaux saines « La Chaise »

12h00 – Signal d'avertissement pour 1 manche d'entraînement puis **1 seule manche de course**

19h00 Cocktail de bienvenue et présentation des temps forts des trois jours à l'Herbaudière.

Classement provisoire à l'Herbaudière

Vendredi 3 août 2018 :

Petit déjeuner et distribution des paniers repas à la Plage des Dames.

10h30 Briefing au PC course de la plage des Dames

A partir de 12h00 : 1er signal d'Avertissement donné en mer, courses à suivre.

Collation "retour de mer" Plage des Dames et soirée NO Classic Portes Ouvertes au port de l'Herbaudière- Cocktail privé Quai Est.

Jury et classement provisoire au PC course.

Samedi 4 août 2018 :

Petit déjeuner et distribution des paniers repas à la Plage des Dames.

09h45 Briefing au PC course de la Plage des Dames.

A partir de 11h00 : 1er signal d'Avertissement donné en mer, courses à suivre.

Collation "retour de mer" Plage des Dames

Jury et classement provisoire au PC course

Soirée des équipages Rive Sud du port de Noirmoutier à 19H30 suivi de la soirée VIP NO Classic à la mythique Boîte à Sel.

Dimanche 5 août 2018 :

Petit déjeuner et distribution des paniers repas à la Plage des Dames.

09h45 Briefing au PC course de la Plage des Dames.

A partir de 11h00 : 1er signal d'Avertissement donné en mer, courses à suivre.

Pas de signal d'avertissement après 13h30.

Jury et classement provisoire au PC course.

Vers 18h00 Proclamation des résultats et remise des prix à Noirmoutier et cocktail de clôture à un endroit qui sera précisé ultérieurement.

- 5.2. Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de course va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore, 5 minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

6 PAVILLONS DE CLASSE

Classe « Requins »..... Flamme BLEU

7 ZONE DE COURSE

Les courses auront lieu devant les plages du Bois de la Chaise pour les parcours construits et en baie de Bourgneuf pour les parcours côtiers. Voir en annexe

8 PARCOURS

- 8.1 Les parcours sont décrits en annexe « description des parcours ».
- 8.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le Comité de Course indiquera le parcours à effectuer et, si possible, le cap et la longueur approximative du 1er bord du parcours à l'arrière du bateau Comité.
Les signaux suivants seront utilisés :

Parcours	Signal	
Parcours 1 «aller/retour»	Flamme numérique 1	blanche avec point rouge
Parcours 2 «aller/retour long»	Flamme numérique 2	bleu avec point blanc
Parcours 3 «triangle»	Flamme numérique 3	rouge – blanc – bleu
Parcours 4 «tactique côtier»	Flamme numérique 4	rouge avec croix blanche
Parcours 5 «tactique côtier»	Flamme numérique 5	jaune et bleu vertical

- 8.3 En l'absence de commissaire aux marques de parcours et sur la ligne d'arrivée, les concurrents noteront les noms des bateaux précédents et suivants et remettront leur classement, avec les temps en heure, minutes et secondes, lors de l'émargement d'arrivée (auto pointage).

9 MARQUES

- 9.1 Les marques de parcours sont des bouées jaunes cylindriques.
- 9.2 La marque de changement de parcours, telle que prévue dans le § 12.1 des IC, est une bouée rouge
- 9.3 La marque de départ est une bouée cylindrique orange
- 9.4 La marque d'arrivée A est une petite bouée cylindrique blanche

10 ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les navires : Cargos et Chalutiers ont la priorité dans leur zone de trafic

11 LE DEPART

- 11.1 Les départs des courses seront donnés en application de la règle 26, avec le signal d'avertissement envoyé 5 minutes avant le signal de départ.
- 11.2 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du Comité de Course à l'extrémité tribord et une bouée orange à l'extrémité bâbord.
Un bateau viseur pourra être mis en place, il sera alors interdit de passer entre le viseur et la bouée de départ
Une bouée cylindrique jaune pourra être amarrée dans le prolongement arrière du bateau Comité principal, et fera partie intégrante de cette marque. Il est interdit de passer entre cette bouée et le bateau comité [RCV 31] (DP).
- 11.3 La zone de départ est définie comme une zone s'étendant à 100 mètres au vent et sous le vent de la ligne de départ et de ses prolongements.
Les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné ont l'obligation de sortir de cette zone de départ et de se tenir à l'écart des bateaux en procédure.

- 11.4 Les coureurs du National Requin devront se maintenir à l'écart de la zone de départ décrite en 11.3 durant les procédures réservées aux coureurs de la NO Classic (DP).
- 11.5 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes pour les parcours construits et 10 minutes pour les parcours côtiers, après son signal de départ, sera classé DNS sans instruction (modifie RCV A4 et A5)..

12 CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

- 12.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le Comité de Course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand, lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle doit l'être par une marque d'origine. Parcours n°1 et 2, en cas de changement de l'emplacement de la marque 1, la marque 2 ne sera plus marque
- 12.2 Les bateaux doivent passer entre le bateau du Comité de Course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis. Ceci modifie la règle 28.1

13 L'ARRIVEE

- 13.1 Pour les parcours construits 1 – 2 – 3 - 4 et 5, les extrémités de la ligne d'arrivée sont définies par le mât arborant un pavillon orange sur un bateau du Comité de Course à laisser à tribord et le côté
Parcours de la bouée d'arrivée définie à l'art.9.3 des I.C. à laisser à bâbord.

14 SYSTEME DE PENALITE

Sans objet

15 ARBITRAGE SEMI DIRECT POUR LA CLASSES REQUIN

Sans objet

16 TEMPS LIMITES

- 16.1 Les temps limites pour les parcours 1 – 2 – 3 – 4 et 5 sont les suivants :
(a) Temps limite du premier bateau pour finir et valider la course est de 1H30.
(b) Temps limite du premier bateau pour passer la marque 1 : si aucun bateau n'a passé la marque 1 dans le temps limite de 1 heure, la course sera annulée. Ceci modifie la règle 32.
- 16.2 Les bateaux ne réussissant pas à finir dans un délai de 20 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini, sont classés « DNF ».
Ceci modifie les règles 35 et A4.2 des RCV

17 RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION OU DE REOUVERTURE

- 17.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat de la course. Les réclamations doivent y être déposées dans le temps limite de réclamation.
- 17.2 Le temps limite de dépôt des réclamations est de 60 minutes après que le dernier bateau de la classe a fini la dernière course du jour.
- 17.3 Des avis seront affichés dans un délai maximum de 30 minutes suivant le temps limite du dépôt des réclamations afin d'informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans le local du Jury, dont l'emplacement est précisé au panneau officiel.
- 17.4 Les intentions de réclamer du Comité de Course ou du Jury seront affichées pour informer les bateaux selon la règle 61.1 (b).
- 17.5 Les infractions aux instructions 11.4, 18, 19, 22 et 23 ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau. Ceci modifie la règle 60.1(a). Les pénalités pour ces infractions peuvent être plus légères qu'une disqualification si le Jury le décide (DP).
Pour le classement, l'abréviation correspondant à une pénalité discrétionnaire selon cette instruction sera DPI (DP).
- 17.6 Le dernier jour de la régata, une demande de réparation suite à une décision du jury doit être déposée :
(a) dans le temps limite de dépôt des réclamations si la partie demandant la réparation a été informée de la décision la veille ;

(b) pas plus de 30 minutes après que la partie demandant la réparation a été informée de la décision ce même jour.
Ceci modifie la règle 62.2.

18 CLASSEMENT

- 18.1 Le Système de Points à minima de l'annexe A s'appliquera.
- 18.2 3 courses sont nécessaires pour valider l'épreuve.
- 18.3 a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau sera le total de ses scores dans les courses ;
b) à partir de 4 courses validées, le score d'un bateau sera le total de ses scores dans les courses en retirant son plus mauvais score.
- 18.4 Le classement sera établi en temps réel.

19 CONTROLE DES EQUIPAGES - REGLES DE SECURITE

- 19.1 Contrôle de sortie des bateaux : ouvert au briefing jusqu'à l'heure du 1er signal d'avertissement du jour. Chaque jour : obligation de signature de la feuille d'émargement. Les changements d'équipage devront être déclarés sur un formulaire prévu à cet effet et autorisés par le comité de course.
L'absence d'émargement implique une pénalité sans instruction en points de 10% du nombre de bateaux inscrits à la première course du jour. Ceci modifie la règle 63.1 des RCV.
- 19.2.1 Contrôle de retour des bateaux : clos à l'heure limite de dépôt des réclamations.
Chaque jour : émargement de la feuille de retour au P.C. Course
L'absence d'émargement retour implique une pénalité de disqualification sans instruction, par application de l'article 17.5 des IC, à la dernière course du jour. Ceci modifie la règle 63.1 des RCV.
- 19.2.2 Les bateaux ont l'obligation de poster un équipier sous le vent, dès qu'ils sont en procédure de départ (DP).
- 19.3 Matériel de sécurité : chaque bateau devra posséder à son bord l'armement de sécurité requis par ses règles de Classe et par le règlement en vigueur. Le port du gilet individuel de flottabilité est obligatoire pour les bateaux non équipés de filières et balcons (départ du mouillage ou du port jusqu'au retour au mouillage ou au port) ou sur décision du PCC pour les autres. En cas d'infraction d'un ou plusieurs membres d'équipage, le bateau sera pénalisé en application de l'article 17.5 des présentes IC (DP).
- 19.4 Un bateau ou un membre d'équipage dont le comportement s'avérerait dangereux pour la sécurité des autres bateaux en raison d'une grave violation à une règle est susceptible d'une procédure de disqualification ou d'exclusion selon la règle 69 des Règles de Course à la Voile.
- 19.5 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au Comité de Course aussitôt que possible sur le CANAL VHF 72 et obligatoirement par écrit, dès son retour à terre, faute de quoi, le Jury pourra le pénaliser en application de l'article 17.5 des présentes IC, ou selon la règle 69 (Voir ci-dessus)

20 REMPLACEMENT D'UN EQUIPIER OU D'EQUIPEMENT

- 20.1 La rotation d'équipage est autorisée avec l'approbation écrite préalable du Comité de Course sous condition que le nombre d'équipiers embarqués demeure identique pour toutes les courses et conforme aux règles de Classe.
En cas de maladie, d'accident ou de circonstances particulières, le changement d'un membre de l'équipage, ne figurant pas sur la liste des équipiers inscrits, doit être demandé par écrit au Comité de Course qui pourra exiger un certificat médical justifiant le retrait.
- 20.2 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du Comité de Course. Les demandes de remplacement doivent être faites par écrit au Comité à la première occasion raisonnable.

21 BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels seront identifiés par un pavillon NO Classic et/ou un oriflamme.

22 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

Les directeurs d'équipe, entraîneurs et autres accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou que le Comité de Course signale un retard, un rappel général ou une annulation. Ils sont également soumis à l'IC 11.3.

23 COMMUNICATION RADIO

Aucune communication radio ou par téléphone portable n'est permise en course sauf dans des circonstances impératives de sécurité.

Canal de course : 72

L'usage par le Comité de radio VHF est seulement une aide; l'absence d'information radio ou des informations erronées ou non ne peuvent donner lieu à une demande de réparation (règles 60.1.b et 62 des RCV).

24 PRIX

Des prix, sans valeur significative, seront remis aux vainqueurs des différentes flottes

25 DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques (voir la RCV 4, Décision de courir). L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

COMPOSITION DU CORPS ARBITRAL

Président du Comité de course :	Yves LORBER
Comité de Course Adjoint :	Daniel PELLMELLE
Président du Jury :	Loïc DURAND RAUCHER
Juges :	Monique BÉCOGNÉE Gonzalve de YRIGOYEN

Contact PC Course JF THAU 06 07 86 74 19
& Gilles DROUARD – Classements – 06 70 89 84 60